



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 38278

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité de sensibiliser la population au don du sang. En effet aucun moyen audiovisuel n'est donné aux associations de donneurs de sang pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de réaliser cet acte volontaire, citoyen et surtout bénévole. Ne pourrait-on imaginer que des campagnes de sensibilisation par des moyens audiovisuels, en particulier à des heures de grande écoute sur les chaînes de services publics, puissent être mises en oeuvre et permettre aux associations de communiquer gratuitement. La gratuité se justifiant par le fait que les chaînes de service public sont destinataires de la redevance audiovisuelle laquelle par sa finalité doit également être utilisée pour promouvoir un acte citoyen répondant à l'intérêt général. En conséquence, il lui demande les suites qu'il compte réserver à cette proposition.

Texte de la réponse

La promotion du don de sang bénévole est à la charge de l'Établissement français du sang (EFS) depuis la loi n° 98-535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Pour assurer cette mission l'EFS, s'appuie sur les associations de donneurs de sang bénévoles. Les actions de promotion du don définies par l'EFS tiennent compte des objectifs et besoins des hôpitaux mais aussi de l'opinion du grand public et des donneurs de sang. La dernière étude réalisée sur l'opinion des Français sur le don du sang montre que 94 % de la population se dit prête à donner son sang et exprime une opinion positive sur le don de sang. De ce fait, l'enjeu de la promotion du don de sang porte plus sur la régularité du don et sur la facilité du passage à l'acte que sur la conviction du grand public. Cette étude menée en 2002 montre également que plus de 60 % des donneurs vivent dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants. L'EFS collecte 80 % des poches dans le cadre de la collecte mobile réalisée dans les villages et communes. Enfin, le taux de recrutement des donneurs est très satisfaisant. En effet, ce sont plus de 300 000 personnes qui chaque année effectuent pour la première fois un don de sang (34 % de l'ensemble des donneurs). Les actions de promotion du don, telles qu'elles sont menées aujourd'hui, permettent à l'EFS de garantir la disponibilité des produits sanguins labiles de manière régulière pour répondre chaque jour aux besoins des hôpitaux et de recruter plus d'un tiers de nouveaux donneurs chaque année. À cela s'ajoute le fait que plus de 60 % des nouveaux donneurs recrutés chaque année sont âgés de moins de 28 ans L'ensemble de ces actions est efficace grâce à l'organisation territoriale de l'EFS et au soutien actif des associations de donneurs de sang bénévoles. Ce sont ainsi les actions de promotion de proximité, associées à l'organisation de collecte, qui garantissent l'efficacité de la promotion du don de sang. La réactivité des médias, presse écrite et presse audiovisuelle est également très importante à chaque occasion où l'EFS les informe d'une campagne de promotion. Ainsi, l'achat d'espace publicitaire dans les médias audiovisuels, outil très peu efficace pour diffuser des informations pratiques permettant le passage à l'acte, ne présenterait pas aujourd'hui un intérêt particulier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38278

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3140

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9015